



## Vices cachés et n° châssis maquillé

Par **charmante**, le **18/04/2015** à **09:28**

bonjour,rnJ'ai acheté une twingo de 1995 a un garagiste en 2013.le contrôle technique était ok aucune réparation.Après l'achat et les 3 mois de garantie passées les frais sont arrives...rnAu contrôle technique en 2015 j'apprends que ma voiture est accidentée il y a des vices cachés :rn - Prétensionneur de sécurité déclanchésrn - Amortisseur fuite sur l'avant gauche rn - fuite boîte de vitesse(précisé en 2011 sur une fiche diagnostique Speedy).rn - fuite cylindre de roue arrière rn - numéro de châssis maquillé.Cette voiture ne devait plus roulée....La semaine prochaine une expertise sera faite en présence du garagiste et le contrôleur technique.rnJe souhaite le remboursement de ma voiture ainsi qu'une indemnisation pour préjudice morale.Puis je connaitre la fourchette du montant que je peux demander.rnCordialement,rnCatherine xxxxxxxx

Par **moisse**, le **19/04/2015** à **10:57**

Bonjour,rnAux états-unis, le principe d'attribution de D.I. est punitif.rnEn France le principe est indemnitaire.rnVous alléguiez d'un préjudice, il faut le démontrer objectivement et le chiffrer.